



8 MARS
15^H40
L'HEURE DES COMPTES

TOUTES ET TOUS DANS L'ACTION LE 8 MARS POUR GAGNER L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES !

« Nous sommes 62 % des agent.e.s de la Fonction publique.

Nos salaires sont 19 % en deçà de ceux des hommes, Nous subissons la précarité avec 67,2 % de femmes contractuelles.

Nous subissons les temps partiels ou temps incomplets, postes occupés à 82,3 % par des femmes.

Aides soignant.e.s, agent.e.s administratives/fs, agent.e.s territoriales/aux spécialisé.e.s des écoles maternelles (ATSEM), travailleuses/rs sociales/aux, infirmier.e.s, sage-femmes, enseignant.e.s... : nos métiers sont essentiels et les services publics que nous faisons vivre sont indispensables.

Pourtant, notre travail est invisible et les filières que nous occupons sont dévalorisées et la pénibilité non reconnue.

Nos retraites et pensions sont très largement inférieures à celles des hommes.

Nous continuons de subir des discriminations et sommes confrontées sur nos lieux de travail, dans la rue ou chez nous à des violences sexistes et sexuelles.

LE 8 MARS À 15H40, « L'HEURE DES COMPTES », POURQUOI ?

Parce que globalement, les femmes sont payées ¼ de moins que les hommes (19 % dans la Fonction publique) et qu'à partir de 15h40, nous travaillons gratuitement.

Parce que nos employeurs publics nous doivent des comptes, l'État employeur est loin d'être exemplaire.

Parce que chacun.e de nous compte et que nous voulons toutes et tous le dire et le faire savoir le 8 mars !

La CGT Fonction publique avait reconnu certaines avancées issues de la négociation « éclair » de 2018 pour l'égalité professionnelle dans la Fonction publique. Toutefois l'accord final comporte de nombreuses insuffisances comme : l'absence de revalorisation des filières à prédominance féminine et de la reconnaissance de la pénibilité, l'absence d'obligation de résultat pour les employeurs publics (comme dans le secteur privé) ou encore l'absence de budget pour résorber les écarts.

En effet, le gouvernement met lui-même à mal l'égalité professionnelle avec le projet de loi de

« transformation de la Fonction publique » qui prévoit la casse de la Fonction publique et des services publics.

Cette dernière attaque risque de fortement aggraver les inégalités entre les femmes et les hommes aussi bien pour les agentes que pour les usagères. Il prévoit en effet, plus de précarité et de flexibilité, plus de part individualisée dans le salaire. Il prévoit également la mise à mal des instances compétentes pour l'égalité, la lutte contre les discriminations et les violences, les conditions de travail ou encore les carrières.

Pour faire de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la CGT Fonction publique mène campagne pour une égalité réelle avec les propositions suivantes :

- Une loi spécifique pour l'égalité entre les femmes et les hommes
- Un budget dédié pour la revalorisation des filières à prédominance féminine et des grilles indiciaires
- Des mesures contraignantes pour les employeurs publics avec une obligation de résultats sur la suppression des écarts de rémunération et des inégalités
- De nouveaux droits pour les victimes de violences sexistes et sexuelles

[En vidéo ici](#) ▶ || ■

La CGT porte en effet de nombreuses propositions pour l'égalité et a conçu un guide 2018 Gagner l'égalité professionnelle Femmes - Hommes dans la Fonction publique.

(TÉLÉCHARGER LE GUIDE EN CLIQUANT L'IMAGE CI CONTRE)



La CGT Fonction publique appelle toutes et tous à être dans l'action le 8 mars par le port d'un foulard violet, par des actions visibles, y compris par la grève sur nos lieux de travail, mais également dans les rassemblements organisés avec les associations féminines.